

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2009

Excusés : Mes ROCHER, BRIERE, HORREAU, Ms SILVESTRE, CHOUTEAU, BILLY, DUVEAU, COCHARD, PERDRIEU, BONNIN, SECHET, DOLBOIS, VACHER, DUGUE, BARRE.

Etaient présents : Mes TAUBIN, DENIS, RIPOCHE, MARTIN, Ms GUEGNARD, AULAS, BODINEAU, RENO, MILLET, DAVY, DOUGE, NORMANDIN, JOULAIN, MENARD, CLEMOT, PIVERT, THAREAU, MOUSSEAU, POURCHER, PIRON, CAMUS, LE BARS, GAUTIER, VAILLANT.

Pouvoir : M SILVESTRE donne son pouvoir à M GUEGNARD

**Sous la présidence de Michel PIRON**

### Social : choix des actions enfance-petite enfance

Monsieur LE BARS rappelle les différentes étapes de l'étude enfance petite-enfance, il rappelle également que les axes de développement ont été présentés au conseil communautaire du 9 juillet et que la commission sociale s'est réunie le 14 septembre dernier à ce sujet. Le bureau a également validé ces priorités.

Il indique que les membres de la commission proposent de retenir les priorités suivantes :

- Priorités simultanées
- pérennisation des haltes-garderies de Saint Lambert du Lattay et de Thouarcé par une rénovation et un agrandissement.
  - création de micro-crèches en tenant compte des trajets domicile-travail et de la démographie des communes pouvant se situer sur Beaulieu sur Layon, Martigné-Briand et Thouarcé.
  - actions passerelles pour les 11-14 ans

Monsieur LE BARS indique que les deux premières priorités représentent des charges financières importantes et correspondent pour les micro-crèches à une réponse qui n'existe pas sur le territoire. Les actions passerelles sont donc placées en priorités retenues mais de façon moins urgente que les deux premières. Madame RIPOCHE indique que les coûts annoncés par CERISE pour les actions passerelles ne sont pas très élevés et qu'une compétence 11-14 ans serait envisageable.

Monsieur LE BARS ajoute que le contrat CAF 2010-2013 ne sera signé que fin 2010 mais que les fiches d'actions nouvelles doivent être déposées au plus tard le 26 octobre.

Il précise également que les modalités financières sont à affiner concernant les communes d'implantation des micro-crèches et que la règle de financement des haltes-garderies sera également remise à plat. Les règles de financement devront avoir été arrêtées avant de choisir définitivement l'implantation des micro-crèches.

Monsieur PIRON rappelle l'intérêt et la souplesse de la formule micro-crèche qui permet d'accueillir des enfants dans un pavillon en location, sans avoir à supporter le coût d'un investissement et le temps de la construction.

**Consultation pour l'exploitation du système de service incendie de l'Anjou Actiparc du Layon : attribution du marché**

Monsieur PIRON indique que l'Anjou Actiparc du Layon à Beaulieu sur Layon dispose de son propre système de défense incendie. Par conséquent, une consultation a été passée pour confier l'exploitation du système de service incendie à une entreprise. 3 entreprises ont répondu à cette consultation. Cette consultation a été organisée avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la DDEA.

Le marché a donc pour objet l'exploitation, l'entretien et la maintenance des installations. Cette prestation inclut la mise en place d'un service de permanence technique pouvant être contacté et intervenir 24 heures sur 24.

L'exécution du présent marché doit se faire dans le respect de :

- la continuité du service public, à savoir la fourniture d'un débit de 180 m<sup>3</sup>/h sur le réseau incendie, réparti sur 3 poteaux, pendant 2 heures,
- de la conservation et l'entretien du patrimoine.

Monsieur PIRON signale qu'il est tout à fait possible d'imposer des conditions de service public à des entreprises privées.

Pour un marché de 3 ans, la proposition des entreprises est la suivante, la DDEA préconise de retenir la moins disante :

	<b>SAUR</b>	Lyonnaise des Eaux	VEOLIA
Prix HT	<b>3 400 € HT</b>	3 525 € HT	7 600 € HT

Monsieur PIRON rappelle que l'estimation de la DDEA était de 25 000€, il est très satisfait du résultat de cette consultation.

**Consultation pour les travaux de terrassement et de déblais de la zone du Léard II**

Monsieur PIRON rappelle qu'une consultation a été lancée pour des travaux de terrassement afin de remettre à niveau les 3 terrains et la future voirie d'accès à la RD.

Il souligne que l'estimation du maître d'œuvre pour ces travaux est de 169 000 € HT et que 8 entreprises ont déposé une offre. Après analyse, le maître d'œuvre propose de retenir l'entreprise la moins disante puisqu'elle satisfait à tous les critères de sélection (40% prix, 60% valeur technique). Monsieur PIRON s'étonne de l'importance des différences de prix à la fois entre l'entreprise la moins disante et les autres entreprises mais aussi entre l'estimation et la moyenne des offres. Il propose d'envoyer un courrier au maître d'œuvre pour attirer son attention sur la nécessité de la bonne finition des travaux eu égard à l'écart de prix constaté.

<b>ENTREPRISE</b>	<b>Montant de l'Offre HT</b>	<b>Ville</b>
<b>SARL ROCHARD ET FILS</b>	82 150.00 €	CHAMP SUR LAYON
<b>BOUCHET TP</b>	92 220.00 €	YZERNAY
<b>SAS EUROVIA ATLANTIQUE</b>	84 200.00 €	ST BARTHELEMY D'ANJOU Cedex

<b>JUSTEAU TP</b>	96 011.25 €	LOURESSE ROCHEMENIER
<b>SARL ACTI TP FONTENEAU</b>	71 610.00 €	MORTAGNE SUR SEVRE
<b>BOUCHET</b>	<b>41 850.00 €</b>	<b>VEZINS</b>
<b>ATP</b>	88 700.00 €	BROSSAY
<b>S.T.E.G</b>	101 267.86 €	CONCOURSON SUR LAYON

Madame MARTIN signale que la commune de Martigné-Briand n'est pas complètement satisfaite du curage des fossés qu'a réalisé l'entreprise BOUCHET. Monsieur PIRON précise qu'il ne s'agit pas de la même prestation mais que cela confirme la nécessité de suivre de très près les travaux.

#### Fonds de concours à Mozé sur Louet

Monsieur PIRON rappelle que lors de l'intégration de Mozé sur Louet dans la Communauté de Communes en 2005, une compensation de 150 000€ lui a été accordée pendant 10 ans compte tenu de la différence entre les recettes fiscales apportées et les charges transférées.

Il indique que la Commune a délibéré en septembre pour justifier de 300 000€ de dépenses d'investissement pour bénéficier de ce fonds de concours :

- Bâtiments 62 417 € HT
- Urbanisme 42 480 € HT
- Atelier technique 441 976 € HT

Le montant total de ces travaux, subventions déduites est de 324 548 € HT.

#### Personnel

##### Conclusion d'un Contrat d'Accompagnement vers l'emploi

Monsieur NORMANDIN indique que le recrutement du bibliothécaire ayant une mission de catalogage et de formation des bénévoles dans les bibliothèques informatisées est recruté suite aux entretiens qui ont eu lieu le 7 septembre dernier. L'agent retenu est éligible au Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi, par conséquent une convention va être signée avec l'Etat pour 6 mois renouvelables jusqu'à 10 mois. Monsieur NORMANDIN précise qu'Elisabeth LAMMINI commencera le 1<sup>er</sup> octobre et qu'une commission bibliothèque sera organisée pour la présenter.

##### Création d'un poste d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps plein

Monsieur PIRON constate que l'augmentation des tâches au sein des services de la Communauté de Communes ne permet plus de faire avancer les projets comme il le souhaiterait.

Dès lors, il propose de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet pour décharger le poste de direction et de comptabilité. En effet, le remplacement de congé maternité d'Aurélié par Corinne a été excellent. Il propose donc de profiter de ce bon remplacement pour proposer de nouvelles missions à Aurélié qui quitterait le poste d'accueil. Corinne assurerait alors l'accueil. Monsieur PIRON indique qu'Aurélié aura de nouvelles missions : accueil des entreprises, information, sport (matériel, réservation

des salles de sports, relations avec les associations), veille juridique, comptabilité (fonctionnement). Corinne assurera donc les missions suivantes : secrétariat (Communauté de Communes, Pays, SCOT), la redevance ordures ménagères, le SIG et les archives. Le coût annuel du nouveau poste est de 24 000€.

Monsieur PIRON précise que ce nouveau coût peut être rapproché des nouvelles recettes issues de l'Anjou Actiparc du Layon à savoir 24 000€ de taxe foncière directement à la Communauté de Communes et 30 000 € de taxe foncière communale qui sera reversée à la Communauté de Communes. Il rappelle que cette pratique se fait depuis plus de 20 ans pour la zone du Léard mais également à Chavagnes.

Il rappelle que la Commune de Beaulieu sur Layon devra déclarer ce reversement à la Préfecture pour ne pas être pénalisée dans le calcul de sa DGF.

## Questions diverses

### Prise en charge du loyer d'Initiatives Emplois

Monsieur PIRON relaye la demande d'Initiatives Emplois pour la prise en charge du loyer de leurs locaux au Neufbourg à hauteur de 609.34€ par trimestre soit 2437.40€ par an. Ce loyer est payé à la Commune de Thouarcé. Les élus sont favorables à cette prise en charge.

Monsieur PIRON s'attend à une même demande de la part de l'association Initiale.

### Lancement de la consultation d'architectes pour les travaux de la salle de l'Imaginaire du Musée de la Vigne et du Vin

Monsieur PIRON signale qu'une consultation sera lancée très prochainement pour le choix de l'architecte pour les travaux de la Salle de l'Imaginaire au Musée de la Vigne et du Vin.

### Covoiturage

Madame MARTIN rappelle qu'il est toujours possible de remplir le questionnaire covoiturage qui est téléchargeable sur le Site Internet. Elle indique que le nombre de questionnaires reçus est aujourd'hui minime.

### Consultation de marquage au sol

Monsieur PIRON félicite les communes qui se sont groupées pour une consultation de marquage au sol. Monsieur MENARD indique que le prix obtenu avec le groupement de 6 communes est inférieur aux tarifs de la DDE. Il propose de reconduire cette initiative l'année prochaine avec les communes intéressées.

### Instruction des permis de construire

Monsieur LE BARS s'étonne des nouveaux formulaires de la DDEA pour les permis de construire qui s'apparentent à une instruction par les mairies des permis.

### SPANC

Les élus de Champ sur Layon et Rablay sur Layon s'étonnent de l'absence d'installation du logiciel SPANC dans leur commune. Monsieur PIRON propose de contacter EF ETUDES pour régulariser ce manquement.

### SMITOM DU SUD SAUMUROIS

Monsieur CLEMOT indique que le SMITOM du Sud Saumurois demande à ce qu'un nom soit donné à la déchetterie intercommunale. Monsieur PIRON trouverait dommage qu'elle soit appelée déchetterie du Layon.

### Etude sur le personnel

Madame MARTIN demande si une nouvelle réunion est fixée pour accueillir les agents qui n'auraient pas pu se libérer pour la réunion sur l'étude du personnel du 4 septembre dernier.

Monsieur PIRON indique que cette nouvelle réunion est fixée au 12 octobre à 20h au pôle culturel à Faye d'Anjou et que l'ensemble des élus y est également invité.

### Transfert de la chargée de mission tourisme dans les locaux de la Communauté de Communes

Monsieur GUEGNARD indique qu'il a rencontré le président de l'Office de Tourisme de Beaulieu sur Layon, lequel était surpris de ne pas avoir été prévenu du transfert de Madame PETIT dans les locaux de la Communauté de Communes. Monsieur PIRON indique qu'il y a effectivement eu une erreur et qu'il aurait fallu le prévenir.

Il demande à Mademoiselle RAIMBAULT d'expliquer ce transfert. Cette dernière indique que le transfert avait pour but de permettre à Madame PETIT de bénéficier de tout l'équipement de la Communauté de Communes et de travailler en équipe. Monsieur GUEGNARD ne conteste pas le contenu mais plutôt la forme.

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **Après en avoir délibéré**

**RETIENT les priorités simultanées de pérennisation des haltes-garderies par une rénovation et un agrandissement et la création de micro-crèches, retient en troisième priorité les actions passerelles sur les 11-14 ans.**

**APPROUVE l'offre de l'entreprise SAUR pour un montant de 3400 € Ht pour l'exploitation du système de service incendie de l'Anjou Actiparc du Layon à Beaulieu sur Layon  
AUTORISE le Président à signer le marché avec la SAUR.**

**ACCEPTE l'offre de l'entreprise BOUCHET à Vezins pour un montant de 41 850 € HT pour le marché de terrassement et de déblais dans la zone du Léard II,  
AUTORISE le Président à signer le marché avec l'entreprise BOUCHET à Vezins pour un montant de 41 850 € HT.**

DECIDE d'accorder une participation de 150 000 € à la commune de Mozé sur Louet pour les travaux et acquisitions d'investissement susvisés.  
PRECISE que le paiement interviendra sur justificatifs de factures.

MET EN PLACE un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour Elisabeth LAMMINI à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009 jusqu'au 31 juillet 2010 qui sera chargée du catalogage des bibliothèques du réseau selon les conditions définies ci-dessus.  
AUTORISE le Président à signer la convention avec Pôle Emploi

ACCEPTTE la création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à plein temps

ACCEPTTE la prise en charge du loyer d'Initiatives Emploi à hauteur de 2437.40€